



MINISTÈRE
DES GRANDS TRAVAUX,
DE L'ÉQUIPEMENT,
*en charge des transports aériens,
terrestres et maritimes*

N° 2909 / MGT / DPAM

DIRECTION POLYNÉSIENNE
DES AFFAIRES MARITIMES

Papeete, le

24 JUL. 2023

La Directrice

Affaire suivie par :
Bureau Juridique et des Etudes

Objet : Consultation n°2023-05-MGT-DPAM – Réalisation d'un ensemble d'études des fonds marins et des besoins techniques pour l'implantation d'ancrages écologiques dans les eaux intérieures aux abords des îles de Raiatea et Taha'a.

P. J. : Cahier des charges techniques – Etude de faisabilité n°2023-05-MGT-DPAM.

La Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM) procède à une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'ancrages écologiques dans les eaux intérieures aux abords des îles de Raiatea et Taha'a. Il est attendu l'identification des fonds marins et l'étude des besoins techniques pour l'implantation d'ancrages écologiques dans les îles de Raiatea et Taha'a.

Les spécifications techniques attendues sont précisées dans le cahier des charges techniques joint à la présente.

Vous êtes invité à présenter votre offre par courriel (aux adresses suivantes : accueil.dpam@administration.gov.pf, cedric.marrouat@administration.gov.pf et orama.lehartel@administration.gov.pf) avant **le lundi 21 août 2023 à 11 h 00 (heure de Tahiti)**.

Critères de sélection :

- Le prix HT total des prestations (40%) ;
- La qualité technique de l'offre (adaptation au contexte de la prestation, compétences techniques des intervenants, calendrier et organisation de la prestation) (40%) ;
- La durée de réalisation de la prestation (20%).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par délégation



Catherine ROCHETEAU